DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1940 :
Réhabilitation de l'école et du réfectoire Jacques Prévert - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1940-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1940 : Réhabilitation de l'école et du réfectoire Jacques Prévert - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des écoles du 1er degré, la Ville doit procéder aux travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jacques Prévert située à Terre-Sainte, quartier cœur de ville et prioritaire de la politique de la Ville.

Ces travaux se dérouleront en deux phases :

- La première phase concerne le réfectoire qui fera l'objet d'un traitement acoustique, d'une isolation thermique, de la pose de faux plafonds ainsi que la mise aux normes des réseaux et des équipements électriques ;
- La deuxième phase concerne les salles de classe avec la pose de faux plafonds, la mise aux normes des réseaux informatiques et électriques avec des équipements moins énergivores, le remplacement des portes des salles de classe et des travaux de peinture.

L'estimation des travaux est de 762 000 € HT. :

La participation financière de **l'ETAT**, au titre de la **DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2025** est sollicitée.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- **ETAT - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE de 2025 : 374 753.00 € HT (49.18 %)**
- **COMMUNE : 387 247.00 € HT (50.82 %)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité ;**
- **DE SOLLICITER L'ETAT, pour l'affectation des crédits au titre de la DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE de 2025, sur ce projet ;**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE * REUNION *

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1940-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025